

## Le canoë-kayak, une pratique éco-responsable



La Fédération française de canoë-kayak est conventionnée avec le Ministère de l'Écologie et du développement durable.

C'est un véritable état d'esprit de sensibiliser nos pratiquants au respect et à la protection des sites Naturels :

- Progression pagaies couleurs
- Formation de moniteurs, initiateurs, brevetés d'Etat
- Programme éco-pagayeurs
- Charte de bonnes pratiques
- Bilan carbone annuel



# Championnat de France canoë-kayak TREIGNAC

Un site de compétition au cœur d'une zone Natura 2000

QuickTime™ et un  
décompresseur  
sont requis pour visionner cette image.

### Dans la continuité de l'Agenda 21

- Programme de gestion des lâchers d'eau concertés
- Impression de documents sur papier recyclé
- Inscription et consultation des résultats via internet
- Gobelets réutilisables
- Vaisselle recyclable pour la restauration
- Tri sélectif des déchets sur tous les sites
- Installation de toilettes sèches
- Sensibilisation à la limitation des navettes véhicules
- Un parcours naturel accessible à tous (compétiteurs, loisirs, novices)
- Sensibilisation des compétiteurs et du public au site de la Vézère
- Choix de producteurs et de prestataires locaux
- Questionnaire d'évaluation de l'impact économique et touristique



**Des recommandations et des actions en faveur du développement durable**